

FORFAITS

Formules	Crédit de repas	Accès	Prix unitaire d'un déjeuner ou dîner	Prix unitaire du petit-déjeuner
7/7	13 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au dimanche et pendant les vacances	3,46 €	1,73 €
5/7	10 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au vendredi uniquement	3,92 €	1,98 €
5/7 Liberté	10 déjeuners/dîners et 5 petits-déjeuners par semaine	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,14 €	2,08 €
Forfait 15 repas par mois	15 déjeuners/dîners par mois	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,25 €	2,08 €
Repas à l'unité	rechargement libre du solde de la carte	du lundi au dimanche et pendant les vacances	4,45 €	2,25 €
Repas invité	convive invité	du lundi au dimanche et pendant les vacances	5,40 €	2,75 €

Le crédit repas est déposé au premier jour du mois sur la carte de l'étudiant.

Les repas non consommés à la fin de chaque mois ne sont pas reportés sur le mois suivant, ni remboursés.

Forfait 7/7 : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au dimanche en période de cours, et du lundi au vendredi en période de vacances (hors congés d'été).

Forfait 5/7 : Le forfait 5/7 donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours. Un étudiant qui souhaite occasionnellement bénéficier des services de restauration de l'INSA lors des week-end et/ou des vacances peut acheter des repas à l'unité en complément de son forfait ou opter pour la formule 5/7 Liberté.

Forfait 5/7 Liberté : Le forfait 5/7 Liberté donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours. Toutefois, il permet de bénéficier d'un accès élargi aux services du week-end et des vacances (hors congés d'été). Exemple : un repas non consommé un mardi soir peut être pris un samedi midi ou pendant les petites vacances universitaires, en remplacement.

Forfait 15 : Le forfait 15 correspond à un crédit de 15 repas par mois utilisable du lundi au dimanche.

Repas à l'unité et repas acheté en complément d'un forfait : Le seuil minimum de rechargement est fixé à 5 repas. Dans ce cas là, le solde crédité sur la carte est reporté chaque mois mais n'est pas remboursable.

Chaque mois commencé est dû intégralement.

Possibilité d'inviter, avec son crédit repas, jusqu'à 2 personnes par service au prix de 5,40€ le repas.

Des repas supplémentaires peuvent être ajoutés au même tarif que le forfait de base.

Modification de forfait :

Toute demande de modification de forfait restauration doit être présentée par courriel : accr@insa-lyon.fr, selon les dates indiquées sur le calendrier prévisionnel fourni en annexe. Toute inscription transmise avant 16h sera active au plus tôt le lendemain. Le changement de forfait s'applique au premier jour du mois suivant le dépôt et la validation de la demande.

FACTURATION

① Etudiants FIMI logés en 1ère année

L'inscription au forfait 5/7 Liberté débute à la date d'entrée en résidence. La facturation est proratisée en fonction de cette date.

② Autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelor, masters, mastères)

La facturation est proratisée à compter de la date de souscription au forfait.

La facturation est établie en fonction du nombre de jours d'ouverture des restaurants et du type de forfait choisi.

Crédit mensuel ouvert sur votre compte restaurant

	Sept *	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin **	TOTAL
Forfait 7/7	190,08 €	205,92 €	213,84 €	142,56 €	213,84 €	174,24 €	237,60 €	150,48 €	190,08 €	142,56 €	1 861,20 €
Forfait 5/7 Liberté	186,48 €	176,12 €	207,20 €	134,68 €	207,20 €	155,40 €	238,28 €	113,96 €	176,12 €	145,04 €	1 740,48 €
Forfait 5/7	176,76 €	166,94 €	196,40 €	127,66 €	196,40 €	147,30 €	225,86 €	108,02 €	176,76 €	137,48 €	1 659,58 €
Forfait 15 repas	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	63,75 €	637,50 €

* Montants donnés pour un forfait débutant au 07/09/2020

** Montants donnés pour un forfait s'achevant au 19/06/2021

Modalités de paiement des forfaits

Le règlement est dû à réception de la facture selon 3 modes de paiement :

1. Auprès de l'agence comptable (par chèque ou en espèces)
2. Par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné
3. Par Internet, sur le site de paiement sécurisé de l'INSA

Modalités de paiement des repas à l'unité

Les étudiants doivent impérativement s'inscrire, au préalable, pour activer leur compte restauration :

- par courriel à inscription.restaurants@insa-lyon.fr au plus tard le 21 août 2020

Le rechargement peut s'effectuer, soit :

- Aux bornes prévues à cet effet, à l'aide de la carte étudiant (bâtiments le Galilée et le Thélème)
- En ligne via l'application Pop&Pay
- Au bureau d'accueil du Pôle restaurants (chèques, espèces ou CB) les lundi, mardi, jeudi de 11h30 à 13h30.

Le seuil minimum de rechargement de la carte est fixé à 5 repas.